

## **La privatisation du secteur des maisons de repos et son impact pour les résidents et le personnel**

La presse en a fait écho, les parlementaires s'en inquiètent et les organisations syndicales tirent la sonnette d'alarme : la privatisation du secteur des maisons de repos ne va-t-elle pas avoir des conséquences pour les résidents et le personnel ?

En Wallonie, rappelle la députée Régionale Madame Graziana TROTTA, environ 50% des lits dans les maisons de repos sont gérés par le secteur privé commercial. Un secteur qui connaît une forte croissance au détriment des petites structures.

Mais cette privatisation touche les travailleurs du secteur dont les conditions de travail se dégradent. Elle touche également les résidents qui, par voie de conséquence, bénéficient de moins d'attention, d'encadrement et de soins.

Et d'interroger le Ministre sur cette évolution du secteur et sa privatisation croissante : envisage-t-il des normes plus strictes en matière d'encadrement au sein des maisons de repos gérées par des sociétés commerciales afin de garantir une qualité de vie optimale pour les résidents et de meilleures conditions de travail pour le personnel ?

Dans sa réponse, Monsieur le Ministre PREVOT a tout d'abord rappelé que le vieillissement de la population allait augmenter le nombre de personnes âgées qui auront besoin de soins à domicile ou en institution.

Et de nous informer que les 15 à 20 prochaines années doivent être considérées comme une période transitoire qui connaîtrait une croissance modérée de la demande. Après 2025, commencerait alors une période marquée par une hausse beaucoup plus accentuée des besoins de soins de longue durée.

Le Ministre est donc bien conscient du défi à relever.

Il rappelle en outre que la répartition des lits de maison de repos entre les secteurs a été instituée pour garantir le libre choix de la personne âgée. La part du secteur privé commercial, qui représente encore aujourd'hui environ 50% du marché après 10 années d'application de cette répartition, reste prépondérante. Cependant le secteur privé commercial gérait 55 % des lits de maison de repos en 1997. Difficile dès lors d'évoquer une marchandisation progressive du secteur, souligne-t-il !

Le Ministre l'avait déjà évoqué dans une autre question parlementaire (voir Bulletin d'informations du mois de mars) : il réfléchit avec les acteurs de terrain sur les critères de programmation des lits par arrondissement et sur de nouveaux secteurs en plus des trois actuels (public, associatif, commercial) comme par exemple un partenariat public-associatif, commercial à finalité sociale,...

En ce qui concerne les normes à respecter, le Ministre informe que l'inspection des établissements d'accueil et d'hébergement pour aînés en Wallonie a fait l'objet d'une réforme. Ainsi le futur rapport d'inspection qui sera plus détaillé que l'actuel, permettra au gestionnaire de se situer par rapport à la norme et de vérifier sur la base d'une grille connue à l'avance les points de la législation qui pourront être abordés au cours du contrôle d'inspection.

Cette réforme permettra d'identifier le respect des normes mais également la qualité des pratiques visant à améliorer la situation des résidents mais aussi du personnel de l'organisation.

Et enfin, en ce qui concerne le personnel d'encadrement, le Ministre attend le rapport bisannuel édité par la Direction des Aînés pour mettre en évidence une éventuelle disparité entre les secteurs par rapport au respect des normes d'encadrement.

***Lien vers la question parlementaire sur le site du parlement wallon***

[http://www.parlement-wallon.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id\\_doc=59682](http://www.parlement-wallon.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id_doc=59682)

---